

Infos Rapides Justice

n° 26 • Avril 2025

81 600 personnes détenues au 1^{er} avril 2025

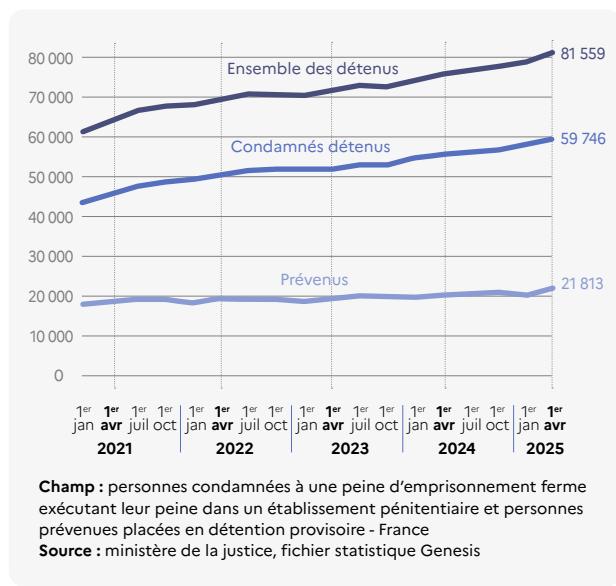
Evan Le Bihan
Jérôme Moreau

Les statistiques de milieu fermé, publiées tous les trimestres, décrivent la population pénitentiaire en France selon différents axes : le statut pénal, les caractéristiques sociodémographiques, les types d'infraction, la durée de la peine, etc. Cette publication présente quelques indicateurs issus de ces statistiques. L'ensemble des indicateurs est disponible sur la [page internet](#) dédiée à ces statistiques.

+ 2,8 % de personnes détenues entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2025

Au 1^{er} avril 2025, 81 600 personnes sont détenues au sein d'un établissement pénitentiaire en France, hors collectivités d'outre-mer. Parmi elles, 59 700 sont condamnées et 21 800 sont prévenues. Le nombre total de détenus augmente de 2,8 % par rapport à la fin du trimestre précédent. Celui des condamnés est en hausse de 1,7 % alors que celui des prévenus s'accroît de 6 %. Au cours du premier trimestre, 28 100 personnes ont été placées en détention à la suite d'une condamnation ou dans le cadre d'une détention provisoire. De plus, 1 300 personnes sont détenues au sein d'un établissement situé dans une collectivité d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française). Au total, 82 900 personnes sont donc détenues au sein d'un établissement, France entière.

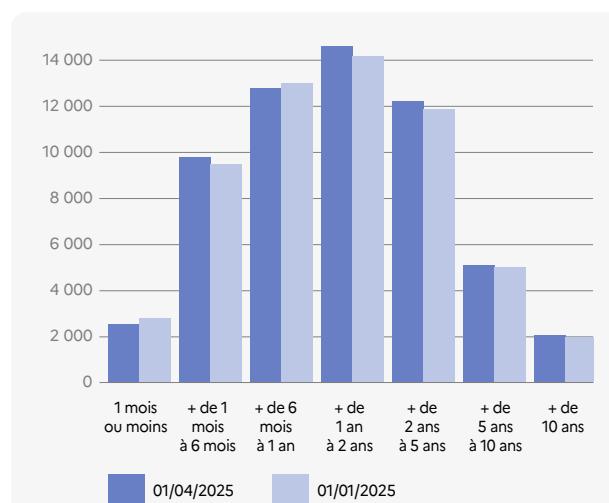
• Figure 1. Évolution du nombre de détenus



2 500 personnes condamnées détenues libérables dans le mois

Au 1^{er} avril 2025, 52 000 personnes condamnées sont détenues pour une durée de 5 ans ou moins, soit + 1,3 % par rapport à la fin du trimestre précédent. Parmi celles-ci, 2 500 vont purger leur peine dans le mois. À l'opposé, 2 000 personnes doivent exécuter leur peine pendant au moins 10 ans. Les durées de peine restantes ne tiennent pas compte d'éventuels diminutions ou allongements ultérieurs (réduction de peine, nouvelle condamnation, etc.).

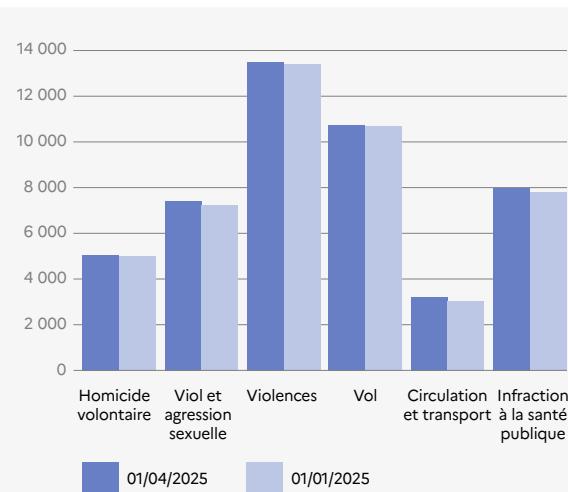
• Figure 2. Condamnés détenus par durée de peine ferme restante (reliquat)



12 200 personnes condamnées détenues pour homicide volontaire, viol ou agression sexuelle

La plupart des personnes détenues sont condamnées pour les six catégories d'infraction principale suivantes : homicide volontaire, viol ou agression sexuelle, violence, vol, infraction à la santé publique et celles liées à la circulation et au transport. Concernant les faits les plus graves, 4 900 personnes sont condamnées pour homicide volontaire (+ 0,4 % par rapport à la fin du trimestre précédent) et 7 300 pour viol ou agression sexuelle (+ 1,9 %).

• **Figure 3. Condamnés détenus selon les six catégories d'infraction principale les plus fréquentes**



Champ : personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme exécutant leur peine dans un établissement pénitentiaire - France

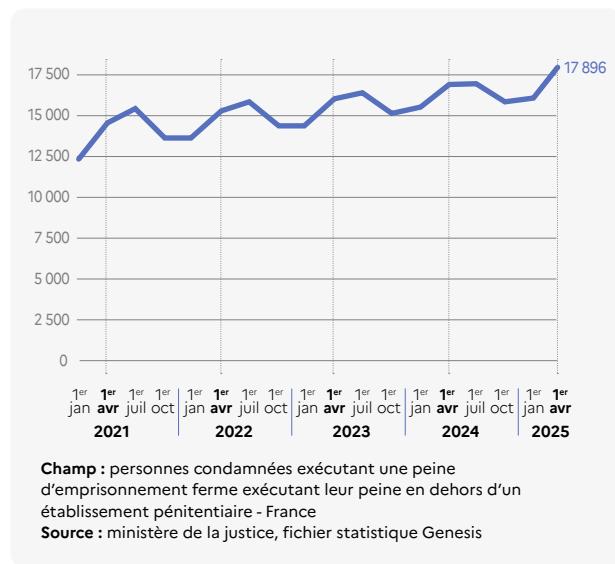
Source : ministère de la justice, fichier statistique Genesis

17 900 personnes exécutent leur peine d'emprisonnement ferme en dehors d'un établissement pénitentiaire

Au 1^{er} avril 2025, 17 900 personnes condamnées sont non détenues.

Celles-ci exécutent leur peine d'emprisonnement ferme en dehors d'un établissement pénitentiaire dans le cadre d'un aménagement de peine : à domicile sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur dans une structure habilitée. Leur nombre augmente de 5,9 % sur un an. L'évolution est saisonnière, avec une hausse en début d'année et une diminution en été.

• **Figure 4. Évolution du nombre de condamnés non détenus**



Champ : personnes condamnées exécutant une peine d'emprisonnement ferme exécutant leur peine en dehors d'un établissement pénitentiaire - France

Source : ministère de la justice, fichier statistique Genesis

Source et définitions

Source des données

Les statistiques trimestrielles de milieu fermé sont produites à partir de l'exploitation des données des fichiers statistiques Genesis (Gestion nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité). Ces données sont issues de l'application du même nom utilisée par l'administration pénitentiaire pour assurer la gestion et le suivi de la population pénitentiaire. Cette population regroupe les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme et celles placées en détention provisoire.

Une [fiche source](#) fournit une description plus complète du fichier statistique Genesis.

Périmètre

Les statistiques trimestrielles de milieu fermé portent sur les personnes condamnées exécutant une peine d'emprisonnement ferme, qu'elles soient détenues dans un établissement pénitentiaire (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, centre de semi-liberté, etc.) ou non détenues dans le cadre d'un aménagement de peine, ainsi que sur les personnes prévenues placées en détention provisoire.

Le périmètre géographique pour cette publication est celui de la France, hors collectivités d'outre-mer, sauf mention contraire.

Définitions

• Condamné :

Personne jugée et reconnue coupable d'une infraction et dont la condamnation est devenue définitive. Seules sont comptées les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme pour un délit ou un crime. Un condamné peut être détenu dans un établissement pénitentiaire ou non détenu s'il effectue sa peine à domicile sous bracelet électronique ou dans le cadre d'un placement à l'extérieur. Lorsque l'infraction principale pour laquelle une personne a été condamnée est un crime, on dit que cette personne est un condamné criminel. S'il s'agit d'un délit, on parle de condamné correctionnel. La notion de condamné intègre les personnes condamnées définitivement dans une affaire et prévenues dans une autre (condamné-prévenu).

• Détenus

La population des détenus se compose des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme qui exécutent leur peine au sein d'un établissement pénitentiaire (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, centre de semi-liberté, etc.) et des prévenus qui sont incarcérés dans le cadre de la détention provisoire.

• Infraction principale

Lorsqu'une personne commet plusieurs infractions, elle peut faire l'objet d'une seule condamnation pour l'ensemble des infractions ou de plusieurs condamnations. Dans le premier cas, l'infraction

considérée comme principale est déterminée à partir d'un ensemble de règles de priorisation basées sur :

- > la sévérité des peines prononcées
- > le type d'infraction, crime ou délit, avec une priorité donnée au crime
- > les peines encourues, qui sont les peines maximales prévues par les textes
- > la nature de l'infraction (cf. nomenclature [NATINF](#))

Dans le second cas, l'infraction considérée comme principale est celle en lien avec la condamnation la plus sévère.

• Non détenu

La population des non détenus se compose des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme qui exécutent leur peine en dehors d'un établissement pénitentiaire, à domicile sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur.

• Prévenu

Personne qui n'a pas encore été jugée ou qui a été jugée et condamnée, mais dont la condamnation n'est pas définitive. C'est le cas, par exemple, lorsqu'une personne fait appel d'une décision rendue par un tribunal. Les prévenus peuvent être détenus dans un établissement pénitentiaire ou non détenu. Lorsqu'ils sont détenus, ils sont placés en détention provisoire. Dans les statistiques trimestrielles de milieu fermé, seuls les prévenus détenus sont comptabilisés.

Pour en savoir plus

- [Le Bihan E., Moreau J., 78 300 personnes détenues au 1er octobre 2024, Infos Rapides Justice n°18, janvier 2025, SSER](#)
- [Kenné Y., Maugis S., 50 000 personnes condamnées et en prison fin 2021, décembre 2022, Infostat Justice n°190, SDSE](#)
- [Dorion C., Près d'une sortie de prison sur deux en 2024 liée à un aménagement de peine, Infos Rapides Justice n°25, avril 2025, SSER](#)

Découvrez nos collections

- Infos Rapides Justice
- Infostat Justice
- Dossier Méthode
- Chiffres clés de la Justice
- Références Statistiques Justice
- Rapport d'études

[Site Internet du SSER](#)



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette publication sont disponibles sur le site internet du SSER : www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/81-600-personnes-detenues-au-1er-avril-2025